Mairie 10e
www.mairie10.paris.fr
N° 08 - juillet 2010

Les Infos du 10e

Dossier
LE COMMERCE : DIVERSITÉ ET PROXIMITÉ

SOMMAIRE

P4 **Démocratie locale :** Les Conseils de quartier

P10 **Un nouvel équipement :** La maison des entreprises et de l'emploi

P11 **Déplacements :** Le 10e donne plus de place aux vélos

P16 **Histoire et vies du 10e :** La caserne Vérines

Ma mairie
www.mairie10.paris.fr

paris info Le 3975 Paris.fr
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

> LA MAIRIE DU 10e
72, rue du Faubourg Saint-Martin
75475 Paris Cedex 10
www.mairie10.paris.fr

L'entrée des personnes à mobilité réduite se fait par le 1, rue Pierre Bullet.

> HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi - Vendredi : 8h30 à 17h.
Jeudi : 8h30 à 19h30.
Samedi : 9h à 12h30.
Services ouverts le samedi : célébrations des mariages, déclarations de naissance et décès, délivrance des actes de naissance, mariages et décès.

> ACCUEIL - INFORMATION
Tél. : 01.53.72.11.42
Rez-de-chaussée, côté escalier B.

> SECRÉTARIAT DES ÉLUS
Tél. : 01.53.72.10.00
2e étage, escalier B.

> ANTENNE DE POLICE
1, rue Hittorf - 75010 Paris
Tél. : 01.58.80.80.80
Ouverture : du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h.
Le jeudi de 10h30 à 19h.

> BIBLIOTHÈQUE
4e étage, escalier B, fond du couloir.
Tél. : 01.53.72.11.75
Fax : 01.53.72.12.28
Mardi, mercredi et vendredi : 10h à 18h.
Jeudi : 14h à 19h.
Samedi : 9h30 à 12h30.

> DÉMOCRATIE LOCALE
Conseils de quartier : 01.53.72.10.77
Conseil de la Jeunesse : 01.53.72.10.74

PERMANENCES

> BUREAU MUNICIPAL D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
Lundi : 9h30 à 13h.
Jeudi : 14h à 19h.
Vendredi : 13h à 17h.
4e étage, escalier B.

> HISTOIRE ET VIES DU 10e
4e étage, escalier B. Tél. : 01.53.72.12.97
Présidente : Jeannine Christophe
Le jeudi de 16h à 19h (sauf vacances scolaires)

>OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF DU 10e
Le mercredi de 10h à 12h
(sauf vacances scolaires)
5e étage, escalier B.
Président : Antoine Prost
Tél. : 01.53.72.93.76
Mail : info@oms10paris.com

> RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES
Aide pour les démarches des
personnes sans titre de séjour.
Le jeudi de 17h à 19h, sans rendez-vous.
Prendre un ticket à l'accueil à partir de 16h.
Espace Hittorf.

> E.D.I.F.
(Energies Durables en Ile-de-France, Conseil aux particuliers sur les économies d'énergie)
Le premier lundi du mois de 11h à 13h,
sans rendez-vous.
Salle Démocratie Locale.

> CAFAC (Confédération des Associations et Fédérations des Anciens Combattants du 10e)
Tous les jours de 9h à 9h30.
Espace Hittorf.

> A.D.I.L (Association Départementale d'Information sur le Logement)
Mardi, mercredi et jeudi,
sur rendez-vous pris à l'accueil.
Espace Hittorf.

> AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
Espace Hittorf,
rez-de-chaussée, côté escalier B.
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30, sans rendez-vous,
et de 14h à 16h, avec rendez-vous.
Le mercredi toute la journée sur rendez-vous.

> CONCILIATEURS DE JUSTICE
Le mercredi de 14h à 16h : Madame Viala,
sans rendez-vous.
Le mardi de 14h30 à 16h30 : Monsieur Colas,
sur rendez-vous au 01.53.72.11.42

> CONSEILLER FISCAL
Questions concernant les impôts locaux.
Le lundi de 16h à 17h, sur rendez-vous.
Espace Hittorf.

> PACT DE PARIS (Amélioration de l'habitat)
Le vendredi de 9h à 12h, sur rendez-vous.
Tél. : 01.42.66.35.98. Espace Hittorf.

> MIRP
(Mission dans l'Industrie de la Régie Parisienne)
Aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation.
Le jeudi de 10h à 14h, sur rendez-vous pris à l'accueil ou au 01.53.72.11.42.
Espace Hittorf.

> PÔLE INSERTION 10e
Le lundi de 13h à 17h,
sur rendez-vous pris à l'accueil.
Espace Hittorf.

> P.I.V.O.D. (Aide à la création d'entreprises)
Le jeudi de 9h30 à 12h, sans rendez-vous.
Espace Hittorf.

> ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX FAMILLES TOUCHÉES PAR LA MALADIE D'ALZHEIMER
Le premier vendredi du mois : de 10h à 12h,
sur rendez-vous au 01.46.47.79.61.
Espace Hittorf.

> ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante)
Le premier mercredi du mois
de 17h à 19h, sans rendez-vous.
Salle Démocratie Locale.

> A.T.F (Association des Tunisiens en France)
Le mercredi de 9h30 à 12h, sans rendez-vous.
Espace Hittorff.

> AVOCAT
Le vendredi de 16h30 à 19h10
(sauf juillet et août), sur rendez-vous
au 01.53.72.11.42, le matin même à partir
de 8h30. Espace Hittorf.

LES INFOS DU 10e

Directeur de la publication : Rémi Féraud.
Rédaction : Milena Malenic, Xavier Simonin.
Tél. : 01.53.72.10.00
Crédits photographiques : Ambre Guinard, Air-images / P. Guignard.
Réalisation : Agence Bolivie.
Impression : Imprimerie Morault.
Journal municipal trimestriel, imprimé à 60 000 exemplaires sur papier recyclé.
Distribution : Adrexo

Retrouvez ce journal sur le site de la Mairie du 10e,
en version consultable, téléchargeable et audio : www.mairie10.paris.fr

L'édito du Maire

Madame, Monsieur,

Le 4 mai dernier, avec Myriam El Khomri et Christophe Nadjovski, adjoints au Maire de Paris, j'ai inauguré deux nouveaux équipements dans le 10e arrondissement : la halte-crèche Saint-Lazare et les locaux du centre social Pari's des Faubourgs, dans l'ancien hôpital Saint-Lazare. Cette inauguration marque une nouvelle étape dans la transformation de ce lieu en un pôle de services publics, après l'ouverture de l'école maternelle Léon Schwartzenberg à la rentrée 2006.

La crèche Saint-Lazare accueille aujourd'hui 30 enfants. Le centre social, géré par une association d'habitants, le Pari's des Faubourgs, propose un grand nombre d'activités aux enfants, aux jeunes et aux familles du quartier, notamment les plus défavorisées : insertion sociale et professionnelle, travail de prévention, animation de la vie locale, cours de soutien scolaire, activités de centre de loisirs et de nombreux ateliers (sociolinguistique, informatique, couture...).

Une nouvelle phase commence dans quelques mois, avec la construction d'un équipement sportif de premier ordre, comprenant un gymnase, une salle de danse et un mur d'escalade. Une grande médiathèque, notamment dédiée à la jeunesse, verra également bientôt le jour. Située dans toute l'aile ouest de l'ancien hôpital, elle sera un formidable accès à la lecture et à la culture pour tous.

Notre objectif est ainsi de fournir aux habitants les équipements de proximité qui manquent dans cette partie du 10e. Il est aussi, dans un quartier très dense et très minéral, de créer un lieu ouvert, accueillant, une respiration : des bancs ont été installés et du gazon planté dans le carré Saint-Lazare, désormais accessible par le square Alban Satragne. Le square lui-même sera agrandi et réaménagé en fin de programme, car il est important d'augmenter et d'améliorer les espaces verts dans ce quartier comme dans le reste du 10e.

Grâce à un investissement considérable de la Ville de Paris, grâce à la volonté des élus du 10e depuis plus de 10 ans, c'est un nouveau lieu de vie pour les habitants qui, petit à petit, voit le jour dans ce quartier du Faubourg Saint-Denis.

Rémi Féraud
Maire du 10e arrondissement

Une nouvelle phase commence dans quelques mois, avec la construction d'un équipement sportif de premier ordre.

Une grande médiathèque verra également bientôt le jour. Elle sera un formidable accès à la lecture et à la culture pour tous.

LES CONSEILS DE QUARTIER DU 10e
PROMOTEURS DU VIVRE ENSEMBLE

Le dimanche 19 septembre, à partir de 12h, les SIX CONSEILS DE QUARTIER DU 10e vous invitent à venir partager votre pique-nique à l'occasion du grand rassemblement associatif et de la démocratie locale, DIX sur DIX.

Ce sera l'occasion pour la centaine de bénévoles qui animent les conseils de quartier d'accueillir tous les habitants du 10e qui souhaitent partager dans la simplicité un moment de convivialité. Ce pique-nique se déroulera dans le jardin Villemin, où tables et chaises seront mises à disposition et un pot de bienvenue offert par les animateurs des conseils de quartier.
Ce week-end du 18 et 19 septembre accueillera dans l'enceinte de l'ancien couvent des Récollets (jardin du puits, chapelle...) et du Jardin Villemin une centaine d'associations qui exposeront leur savoir-faire. Une soixantaine d'animations se dérouleront les samedi et dimanche après midi de 14 à 19h, dans tous les domaines, (pour les adultes comme pour les enfants) : représentations théâtrales, concerts, débats, démonstrations sportives, projection de films, performances artistiques, concours... Des expositions seront aussi présentées, et des visites guidées des ateliers d'artistes, en résidence au Couvent des Récollets, seront organisées.

A noter que l'ensemble de la manifestation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Le programme sera disponible dès les premiers jours de septembre, sur le site de la Mairie du 10e, mais aussi à l'accueil des quatre centres d'animation du 10e, des bibliothèques, de la Maison des associations, de la mairie, etc. Alors... les conseils de quartier vous attendent très nombreux pour le pique-nique du dimanche mais aussi pour venir partager les nombreuses activités et festivités proposés durant tout le week-end.

Conseils de quartier :
www.conseilsdequartiersparis10.org
Mairie du 10e : www.mairie10.paris.fr
Tel : 01 53 72 10 78

UN CONSEIL DE QUARTIER, **ÇA SERT À QUOI ?**

Les conseils de quartier ont pour but d'associer des habitants de chaque quartier de la ville à la vie municipale, dans le cadre d'une démarche démocratique participative.
Les habitants font des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le dixième arrondissement compte 6 conseils de quartier.
Les équipes d'animation de nos conseils de quartier fonctionnent de manière collégiale et sont composées de toutes les personnes qui le souhaitent, qu'elles habitent le quartier ou qu'elles y exercent une activité. Au sein de l'équipe d'animation, composée exclusivement de bénévoles, il n'y a pas de « chef » élu ou tiré au sort comme c'est souvent la pratique dans les autres arrondissements parisiens. Les élus de la majorité municipale participent en tant que référents, à raison de deux par conseil de quartier, et n'interviennent ni dans le fonctionnement, ni dans l'élaboration des ordres du jour de ces instances démocratiques de proximité. Ils sont une courroie de transmission entre l'exécutif municipal local et les projets ou questions portés par les conseils de quartier. Dans le cadre de la nouvelle mandature municipale, un maire-adjoint, Eric Algrain, a été élu pour assurer les délégations de démocratie locale, de la vie associative et des personnes

en situation de handicap. Il est présent, avec les deux élus référents, à la réunion plénière organisée par le conseil de quartier tous les trimestres. Ces réunions sont ouvertes à tous et chacun est invité à s'y rendre sans aucune formalité. Les conseils de quartier ont permis à leurs participants d'être associés à l'élaboration de nombreux projets municipaux. Ils sont un cadre pour exposer ses arguments, recueillir et chercher à comprendre le point de vue des autres et ainsi, dans un esprit de « vivre ensemble », promouvoir les meilleures réponses aux questions de proximité qui se posent dans chaque quartier.

Comment prendre part aux débats ?
Les séances plénières sont ouvertes à tous les habitants. Pour une meilleure efficacité, les équipes d'animation préparent les ordres du jour lors de réunions spécifiques qui sont organisées entre chaque réunion publique. Les séances plénières sont souvent l'occasion de faire le point sur les projets en cours et poser de nouvelles questions qui ouvriront la porte à de nouveaux projets.

Comment faire partie de l'équipe d'animation ?
Les personnes intéressées par cette démarche doivent se rendre à une séance plénière et faire part de leur désir de participer à l'équipe. Cette équipe cherche à étendre la participation et veille à ce que l'avis de chacun puisse être entendu. Une fois par an environ, la liste officielle des animateurs est arrêtée en assemblée plénière, mais il est possible de s'agglomérer à l'équipe de votre quartier tout au long de l'année.

Les moyens des conseils de quartier :
Chaque conseil de quartier est doté d'un budget annuel de fonctionnement de 3.305 euros et d'investissement de 8.264 euros. Dans le 10e, les conseils de quartier sont associés aux choix des investissements à réaliser dans l'arrondissement. Les conseils de quartier ont la possibilité d'intervenir en pré-conseil d'arrondissement en posant des questions aux élus et de soumettre à leur délibération vœux et projets.

Contacts :
Courrier : Mairie du 10e,
72 rue du fbg St-Martin - 75010 Paris
email : demolocale10@paris.fr
Site internet : www.cqparis10.org
Philippe Broucque : Chargé de mission auprès du Maire-adjoint en charge de la démocratie locale, de la vie associative et des personnes en situation de handicap
Tél. : 01 53 72 10 80
philippe.broucque@paris.fr

Ana E silva :
assistante des conseils de quartier
Tél. : 01 53 72 10 77 – ana.e-silva@paris.fr
Eric Algrain : Maire-adjoint en charge de la démocratie locale, de la vie associative et des personnes en situation de handicap
Tél. : 01 53 72 10 30 – eric.algrain@paris.fr

• Réunion du Conseil de Quartier Saint-Vincent de Paul - Lariboisière à l'école rue de Belzunce.

RETOUR SUR LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 1ER AU 7 AVRIL 2010

De nombreux partisans d'un développement solidaire et respectueux de l'environnement se sont associés à la Mairie du 10e pour donner jour à la 2e édition de la semaine du développement durable dans notre arrondissement. Cette semaine pédagogique et festive a permis d'éveiller ou d'approfondir la réflexion sur les nombreux défis à relever pour préserver notre planète. Le succès rencontré auprès des habitants du 10e confirme l'intérêt croissant que suscitent les enjeux d'un développement durable de notre territoire. Près d'une quarantaine d'événements étaient proposés et abordaient différentes thématiques, comme la question des déchets et de leur récupération, celle de l'évolution vers une production et une consommation responsables ou de la sauvegarde de la biodiversité en milieu urbain.

Amarrée dans le bassin Louis Blanc, la péniche Antipode, qui a accueilli de nombreuses manifestations, soulignait l'importance du développement de la navigation fluviale comme alternative au transport routier. D'autres lieux, comme les centres d'animations, les bibliothèques, le jardin Villemin et la Régie de quartier, ont été le théâtre de débats, d'expositions et d'actions ludiques à destination de tous les publics. Cette semaine a permis de mettre en lumière les associations et les acteurs du développement durable, dont l'engagement est quotidien. Ils agissent, tout au long de l'année, pour faire du 10e arrondissement un territoire où le respect de l'environnement se conjugue avec les notions de solidarité et d'équité.

La Mairie du 10e les soutient dans leur démarche citoyenne et initie avec eux de nouveaux projets pour évoluer ensemble vers un développement soutenable de notre société. Si vous souhaitez vous associer à cette démarche ou proposer des projets, contactez Mehdi Guadi, conseiller d'arrondissement délégué au développement durable à mehdi.guadi@paris.fr ou retrouvez l'ensemble des partenaires de la semaine du développement durable sur le site ***www.sdd10.com.***

• L'exposition « Du pollen plein les pattes... Insectes pollinisateurs du jardin Villemin » au jardin partagé « Le poireau agile » lors de la semaine du développement durable 2010.

La Maison des associations du 10e

Structure municipale de proximité, la Maison des associations a pour vocation de promouvoir la vie associative de l'arrondissement et d'informer les habitants sur les activités des associations locales. Elle accompagne la création et le développement de projets associatifs. Les questions les plus fréquemment posées reposent principalement autour de 4 problématiques : la création d'associations, la demande de subvention et la recherche de financements, les formations à destination du monde associatif et l'organisation d'événements associatifs dans la Maison des associations du 10e. Voici les réponses à ces questions :

1 - En quoi la Maison des associations du 10e aide et oriente-t-elle les porteurs de projets ?

La Maison des associations du 10e organise gratuitement en partenariat avec la Maison des associations du 20e et la Maison du combattant et des associations du 19e des ateliers « création d'association » dispensés par l'association Projets 19.

Pour plus de renseignements :
maison.asso.10@paris.fr ou au 01.40.38.80.70

Pour créer votre association, vous devez rédiger vos statuts et télécharger le document « Création d'association, déclaration préalable » sur le site *www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr* ou bien vous rendre 12, quai de Gesvres dans le 4e arrondissement.
Pour plus d'information : 0821.36.1901

2 - Les associations sont souvent en demande de subventions et en recherche de financements. Quelle plus-value apporte la Maison des associations du 10e sur ce sujet ?

Si une association souhaite avoir des renseignements sur les demandes de subvention, elle peut solliciter un rendez-vous au cours duquel la Maison des associations étudiera avec elle les possibilités de financement pour son projet. Se faire expliquer la logique des circuits administratifs parisiens peut faire gagner un temps précieux quand on sait que l'énergie disponible par les créateurs d'associations est principalement absorbée par la, ou, les causes qu'ils défendent et qui justifient le montage associatif.

3 - Les responsables d'association sont souvent en mal de formation ...

La Maison des associations du 10e organise régulièrement dans ses locaux des formations autour de la comptabilité, de la fiscalité, de la méthodologie de projet... Pour assister aux formations, l'association doit être inscrite à la Maison des associations du 10e.
Nous dirigeons aussi les associations vers le Carrefour des Associations Parisiennes, 181 avenue Daumesnil 75012 Paris.
Contact : 01.55.78.29.30

4 - Quels sont les accompagnements aux associations qui souhaitent mettre en place des événements spécifiques ?

La Maison des associations du 10e étudie toutes les demandes émanant des associations inscrites quand celles-ci souhaitent organiser un événement. Il peut s'agir d'une présentation des activités de leur structure, d'une exposition, d'une lecture à l'occasion par exemple du Printemps des poètes...
Elle joue aussi le rôle d'interface avec Eric Algrain, maire adjoint du 10e en charge de la démocratie locale et de la vie associative.

Ainsi, la Maison des associations du 10e est chargée d'organiser et planifier la programmation des activités associatives (spectacles, débats, performances, projections...) proposées au grand public, à l'occasion de la manifestation annuelle **Dix sur Dix**. Cette manifestation se déroule le 3e week-end de septembre, dans l'espace ouvert réunissant l'ancien couvent des Récollets et le Jardin Villemin.

LES MAISONS DES ASSOCIATIONS À PARIS

Il y a vingt Maisons des associations à Paris, une dans chaque arrondissement. Elles travaillent toutes en étroite collaboration avec les mairies d'arrondissement et dépendent du Bureau de la Vie Associative.

La Maison des associations du 10e arrondissement, située 206 quai de Valmy, est un lieu de soutien et de développement de la vie associative. Elle informe le public sur la vie associative. Elle accompagne et conseille les associations. Elle facilite l'organisation d'évènements, d'échanges ou de rencontres destinés aux associations.

Elle propose aux associations, régies par la loi du 1er juillet 1901, différents services :
- la domiciliation ;
- la réception de leur courrier ;
- la mise à disposition de deux bureaux de travail, de deux salles de réunion (capacité des deux salles réunies : 73 personnes) ;
- la mise à disposition d'une salle informatique et d'outils de reprographie.

A ce jour, la Maison des associations du 10e compte 293 associations inscrites.

GÉRALDINE BIAUX, UNE DIRECTRICE DE MAISON DES ASSOCIATIONS AUX MILLE FACETTES

Licenciée d'histoire de l'art, maîtrise de lettres modernes en sus, la directrice de la Maison des associations du 10e est aussi diplômée d'un master de lettres, art et pensées contemporaines.

Ce profil peut paraître à première vue décalé mais Géraldine Biaux n'est pas entrée par effraction dans l'univers associatif parisien. Elle a d'autres cordes à son arc puisqu'elle nous rappelle qu'elle a débuté sa carrière professionnelle dans la vie associative, intégrant une association de défense du Cinéma d'Art et d'Essai, *Territoires et Cinéma* pour ensuite travailler, avec d'autres associatifs, à la mise en place d'une coordination d'associations sur Paris - *Paris CADECS*.

Si on ajoute qu'elle a reçu une formation de comédienne, vous comprendrez pourquoi, bénévolement et en parallèle de son activité professionnelle, elle dirige une compagnie de théâtre contemporain.

Catharsis Symptôm, sa compagnie de théâtre, intervient entre autres à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis. Encore une autre facette ...

LE COMMERCE : DIVERSITÉ ET PROXIMITÉ

La Ville de Paris s'est dotée de 2 moyens pour soutenir ou développer la qualité et la diversité des commerces de proximité : l'action sur les marchés alimentaires et la mission dévolue à la SEMAEST.

Les marchés alimentaires :
Pour fournir aux habitants des produits frais, dont une partie Bio ou en provenance de producteurs d'Ile-de-France, dans un cadre convivial dans tous les arrondissements, la Ville de Paris applique depuis 2001 une politique ambitieuse d'entretien et de rénovation des marchés alimentaires mais aussi de communication en agissant sur la signalétique des bâtiments et par des actions d'animation commerciale qui rythment l'année. Le 10e arrondissement compte 2 marchés couverts, Saint-Martin et Saint-Quentin, et 1 marché découvert, le marché Alibert qui se tient le dimanche matin. Ils présentent tous les 3 des produits Bio.

La SEMAEST (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est parisien) :
Chargée d'une mission de développement économique et de dynamisation commerciale depuis 2004 dans certains arrondissements, elle agit depuis juillet 2008 dans le 10e arrondissement dans le cadre de l'opération Vital'Quartier 2 pour lutter contre les différentes formes de concentration commerciale et de mono activité. Deux zones ont été délimitées au sein desquelles elle déploie son action : le quartier autour des gares et le quartier Château d'Eau Lancry. Dès que des murs commerciaux sont en vente dans ce périmètre, elle examine les conditions de leur achat : de gré à gré avec le vendeur ou par préemption. Dans le cas de transmission d'un bail, la SEMAEST peut mettre en relation le vendeur avec d'éventuels acquéreurs.
Déjà des résultats enregistrés : 11 boutiques achetées ou en cours de négociation, dont 8 dans les rues Château d'Eau (4), bas du Faubourg Saint-Martin (2), rue de Lancry (1) et bas du Faubourg Saint-Denis (1) ; les 3 autres sont situées rue de Maubeuge (1), haut du Faubourg Saint-Martin (1) et rue de l'Aqueduc (1).

Les perspectives : continuer à acheter des boutiques pour y installer des commerces de proximité nécessaires à la vie de quartier, tisser un réseau de relations avec les propriétaires de murs et avec les titulaires de baux commerciaux afin de les inciter à contacter la SEMAEST et créer ainsi des réflexes « vertueux », faciliter le dialogue entre les associations de commerçants et les habitants au sein des conseils de quartier pour faire comprendre le sens de notre action, engager les moyens de l'Etat pour faire respecter la réglementation sur l'activité commerciale ou sur l'occupation de l'espace public.

1 MARCHÉ ALIBERT
Installé rue Alibert, le long de l'hôpital Saint-Louis.
Ouvert le dimanche de 8h à 14h

2 MARCHÉ COUVERT SAINT-MARTIN
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 16h à 20h
Samedi de 9h à 20h - Dimanche et jours fériés de 9h à 14h

3 MARCHÉ COUVERT SAINT-QUENTIN
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 15h30 à 20h
Samedi de 8h à 20h - Dimanche et jours fériés de 8h à 13h

Périmètre des quartiers d'intervention de la SEMAEST, pour promouvoir la diversité du commerce.

1 MARCHÉ BARBÈS : Boulevard de la Chapelle - (Mercredi & samedi)
2 MARCHÉ BELLEVILLE : Terre-plein du boulevard de Belleville - (Mardi & vendredi : 7h à 14h30)
3 MARCHÉ LA VILLETTE : Boulevard de la Villette - (Mercredi & samedi de 8H30 à 14H)

LE MARCHÉ COUVERT SAINT-QUENTIN

Héritier de la foire Saint-Laurent, le marché Saint-Quentin a été construit en 1866, ce qui explique son architecture semblable à celle des anciennes halles de Paris, en briques roses, traversée d'arcades de fonte verte. A cette époque, pour subvenir aux besoins d'une population en plein développement, une société obtient l'autorisation de construire une halle rue du Château d'Eau. En même temps, est autorisée la construction d'un petit marché à la pointe de la rue de Chabrol, les petites halles Saint-Quentin. Après des décennies de bons et loyaux services et une excellente réputation dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul, son sort fut remis en question dans les années 1970. L'action vigoureuse des riverains et d'associations de défense permit aux édiles de prendre conscience de l'intérêt du marché qui fut sauvé. Mieux, il fut parfaitement restauré et restructuré par la Ville dans les années 1980. Dans la décennie écoulée, la Ville de Paris entreprit une nouvelle phase de travaux d'entretien et de rénovation et tout récemment une signalétique colorée vient d'être apposée sur les bandeaux, dans le respect du caractère historique de l'édifice. Ainsi, les passants-habitants et touristes- ne manqueront pas de le voir !

Le marché compte 37 commerces, offrant un large choix à la clientèle, tant de produits frais à cuisiner que de produits confectionnés par des traiteurs représentant la cuisine française et celle d' autres pays : Liban, Maroc, Chine et Brésil.

Trois bouchers, trois poissonniers (provenance de Noirmoutier, Fécamp et Saint-Malo), trois fromagers, cinq stands de fruits et légumes dont des légumes bio, deux fleuristes, deux rôtisseurs volaillers, deux boulangers, trois épiceries vendant des produits italiens, portugais et méditerranéens, une cave à bières artisanales françaises et belges. Pour se restaurer sur place, beaucoup de possibilités grâce à une crêperie, une pizzeria et six traiteurs.

• *Le cœur du marché, avec sa fontaine Wallace et son bistro, a un air de place de village où il est agréable de faire une halte après ses courses.*

Enfin, outre l'alimentation, on trouve un serrurier ressemeleur, un retoucheur vendant aussi des vêtements « vintage », un bazar droguerie, une boutique cadeaux et un café.

Horaires d'ouverture : 8h-13h ; 15h30-20h du lundi au vendredi ; 8h-20h le samedi et 8h-13h les dimanches et jours fériés.

LE MARCHÉ COUVERT SAINT-MARTIN

De taille plus réduite mais bien situé à l'angle de la rue du Château d'Eau et de la rue Bouchardon, le marché Saint Martin offre de quoi s'alimenter de l'entrée au dessert, à consommer sur place ou à emporter.

Les 13 commerces se répartissent en un boucher, un poissonnier s'approvisionnant à Noirmoutier, trois traiteurs : italien, marocain, du Jura, un caviste fromager, deux primeurs, une pizzeria.

Il accueille aussi la seule boutique spécialisée en France dans les produits allemands et autrichiens, à l'enseigne de Tante Emma Laden : on y trouve des vins, des bières, de l'épicerie, des spécialités salées et sucrées, mais aussi de l'artisanat et de

la décoration et beaucoup de références incontournables de la culture germanique.

Des services non alimentaires complètent l'offre : un cordonnier, un fleuriste et un pressing.

Ses horaires :
9h-13h ; 16h-20h du lundi au vendredi ;
9h-20h le samedi et 9h-14h
les dimanches et jours fériés.

LE MARCHÉ DÉCOUVERT ALIBERT

Ses horaires : dimanche matin de 8h à 14h.

QUELQUES COMMERCES OUVERTS **GRÂCE À LA SEMAEST**

• *Boucherie, 86 rue du Faubourg Saint-Denis.*

• *Pâtissier traiteur, Le Tamanoir est blanc, 71 rue du Faubourg Saint-Martin.*

• *Le Local bio, 54 rue de l'Aqueduc.*

UNE MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DANS LE 10e

Le 3 mai dernier, un nouvel équipement public entièrement consacré au dynamisme économique a ouvert ses portes dans le 10e. Destinée à aider les entreprises dans leurs projets et à favoriser le retour au travail des demandeurs d'emploi, la Maison des entreprises et de l'emploi du 10e (MDEE 10) est située au 37, rue Louis Blanc. C'est un lieu d'information et de conseil, pour les personnes qui sont à la recherche d'un emploi ou qui souhaitent créer leur entreprise. Vous y trouverez de nombreuses annonces d'emplois et les informations et modalités d'inscriptions aux différentes ateliers et services proposés.

Vous recherchez un emploi ?
La MDEE 10 vous propose des entretiens individuels pour mieux définir et élaborer votre projet professionnel. Ces entretiens ont lieu le lundi et mercredi matin ainsi que le jeudi après-midi, sur rendez-vous pris à l'accueil ou au 01 44 52 17 60.

Vous souhaitez créer une entreprise ?
Un accompagnement individuel est proposé aux créateurs d'entreprises du 10e, tant pour les questions juridiques et financières que commerciales. Permanence sur rendez-vous le mardi toute la journée : accueil, diagnostic, informations et orientation.

Vous êtes une entreprise ?
Vous souhaitez recruter, vous avez des projets de développement ? Prenez contact avec la MdEE 10e.
A noter que la Maison des entreprises et de l'emploi du 10e fonctionne actuellement dans une capacité réduite, les travaux d'aménagement n'étant pas terminés.

Plus d'informations :
La Maison de l'entreprise et de l'emploi
37 rue Louis Blanc
209-213, rue La Fayette
horaires d'ouverture :
lundi de 9h30 à 12h30,
mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 17h30,
vendredi de 9h30 à12h30
tel : 01 44 52 17 60
mail : mdee10@paris.fr

FACIL' FAMILLES

Un dispositif pour faciliter les inscriptions et le paiement des activités périscolaires.
Facil' Familles, est disponible dans le 10e arrondissement depuis la fin de l'année 2009. **Facil' Familles,** c'est un dispositif de la Ville de Paris proposant un service de paiement unique, pour toutes les activités périscolaires fréquentées par chacun de vos enfants. **Facil' Familles** est d'ores et déjà disponible pour un grand nombre d'activités (le centre de loisirs, le goûter en maternelle, les études surveillées, les ateliers bleus et les classes de découverte) sera progressivement étendu à toutes les activités proposées par la Ville de Paris (conservatoire, crèches municipales, restauration scolaire).

Ainsi, à la rentrée 2010, les famille du 10e pourront procéder aux inscriptions de leurs enfants aux activités péri et extra scolaires directement en ligne sur le portail dédié. La procédure classique de demande d'inscription (auprès des directeurs d'école ou directeurs de centres de loisirs) restera en vigueur pour ceux qui le souhaitent.

Ce que Facil' Famille change pour vous :
• Vous recevez une facture claire et détaillée avec toutes les activités suivies par chacun de vos enfants ;
• Vous recevez une facture tous les deux mois et disposez d'un délai de paiement rallongé à 45 jours. Vous disposez de moyens de paiement modernes et diversifiés (en ligne, par prélèvement automatique, par chèque, par CESU et en espèces). Bien entendu, vous bénéficiez de ce dispositif gratuitement et sans aucune démarche préalable de votre part. Rendez-vous simplement sur **www.facilfamilles.paris.fr** et accédez à votre espace personnel grâce à l'identifiant et au mot de passe qui vous ont été adressés directement à votre domicile. En cas de difficultés, ce portail vous permet aussi d'accéder à un service d'aide en ligne.

RUE LA FAYETTE ET RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS : ON VA MIEUX RESPIRER !

La rue La Fayette et la rue du Faubourg Saint-Denis vont bénéficier d'aménagements importants cet été.

Rue du Faubourg Saint-Denis
Très attendu, l'aménagement du haut de la rue du Faubourg Saint-Denis sera réalisé cet été. Élargissement du trottoir (côté impair), plantation de 14 arbres, élargissement de la voie de bus à contre sens pour l'ouvrir aux vélos, permettant aux cyclistes de rejoindre la rue de Dunkerque, rénovation de l'éclairage, réfection de la chaussée, création d'une traversée piétonne supplémentaire, élargissement des passages piétons au carrefour Demarquay : l'objectif est de redonner toute leur place aux piétons et aux vélos et de verdir un quartier très dense et minéral. Plus de détails sur mairie10.paris.fr. Travaux du 1er juillet au 3 décembre 2010.

• Le haut de la rue du Faubourg Saint-Denis aujourd'hui : encombré et bruyant.

Rue La Fayette
L'aménagement prévu dans le cadre du programme "Mobilien 26" commence au mois de juillet et consiste en :
• la création d'un couloir protégé et élargi de manière à faciliter la circulation des bus, et à sécuriser la circulation des vélos. Le nouveau "Mobilien 26" sera plus fréquent, plus propre et plus accessible et permettra de gagner 10 minutes sur l'ensemble du parcours du bus 26.
• la création d'une piste cyclable descendante, grâce à la suppression du couloir de bus en direction du 9e arrondissement, et son report vers la rue de Maubeuge. Le projet est également l'occasion d'améliorer le cadre de vie des riverains et d'embellir l'ensemble de l'axe. Il permettra enfin de supprimer un temps de feu sur le carrefour La Fayette-Magenta (avec la mise en sens unique du boulevard de Denain) et donc d'y fluidifier la circulation.

Calendrier :
Suppression définitive du contre sens bus sur la rue La Fayette et déviation des bus par la rue de Maubeuge à partir du 15 juillet.
Travaux d'infrastructure à partir du 23 août.
Fin des travaux : fin décembre.

LE 10e DONNE **PLUS DE PLACE AUX VÉLOS**

Excellent pour la santé, économique, silencieux, respectant l'environnement, le vélo a séduit de plus en plus de Parisiens depuis 2001. Après la multiplication des itinéraires cyclables et la création de Vélib, la Ville de Paris se dote désormais d'aménagements et de services supplémentaires pour devenir une véritable métropole du vélo. Avec une volonté affichée de continuer à rééquilibrer l'espace public en faveur des modes de circulation doux, en favorisant des déplacements cyclistes plus lisibles, plus sûrs et mieux adaptés aux différents usagers.

Les double-sens cyclables

La réforme du Code de la Route (décret du 25 juillet 2008) impose la généralisation des double-sens cyclables dans les zones 30 - quartiers où la circulation automobile est limitée à 30 km/h. La Ville de Paris se met en conformité avec ce décret en aménageant plus de 60 double-sens cyclables.

Qu'est-ce qu'un double-sens cyclable ?
C'est une rue à sens unique pour les véhicules motorisés mais dans laquelle les vélos sont autorisés à circuler dans les deux sens.
Vous pouvez reconnaître une rue à double sens cyclable grâce aux panneaux implantés sur l'espace public (sens interdit sauf cyclistes ou rue à sens unique autorisée aux cyclistes dans les deux sens) et au marquage au sol à l'entrée et à la sortie du double sens.

S'ils peuvent donner une impression de dangerosité, les double-sens cyclables permettent en fait un meilleur partage de l'espace public et accroissent la sécurité pour tous : ils facilitent les circulations cyclistes, lesquelles, en évitant les grands axes, deviennent plus sûres et plus fluides, ils apaisent le trafic automobile dans des quartiers où la vitesse ne devrait pas excéder 30 km/h, ils permettent un contact visuel avec les automobilistes qui peuvent ainsi anticiper le danger, et ils évitent la circulation des vélos sur les trottoirs.

Mais les double-sens cyclistes induisent nécessairement des changements de comportement qui doivent permettre à tous de profiter de l'espace public parisien dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

Les bons réflexes

Quand je suis piéton
• Un nouveau réflexe à avoir : avant de traverser, je regarde bien à gauche et à droite.

Quand je suis cycliste
• Je laisse la priorité aux piétons qui traversent la chaussée et qui ne pensent pas forcément à regarder du côté du double sens.
• De la même façon, je fais attention aux débouchés de véhicules sur la chaussée : priorité à droite mais aussi aux sorties de parkings.
• Je reste vigilant(e) lorsque je croise des véhicules ou lorsque je longe ceux en stationnement.
• Je n'hésite pas à me servir de ma sonnette pour me signaler aux autres usagers qui ne m'auraient pas vu(e).

***À noter :** le double sens cyclable est une possibilité, je ne suis pas obligé(e) de l'emprunter.*

Quand je suis automobiliste
• Je fais bien attention en sortant du garage ou de mon stationnement.
• Je pense à regarder dans les deux sens car un cycliste peut arriver des deux côtés.
• Je ne croise pas les cyclistes de trop près : leur équilibre est fragile !
• Je ne stationne pas sur les aménagements réservés à la circulation des cyclistes.
• Une fois garé(e), je vérifie qu'aucun cycliste n'arrive avant d'ouvrir ma portière.

Quand je suis en deux-roues motorisés
• Je n'emprunte pas les doubles sens qui sont réservés seulement aux cyclistes.

Les double-sens cyclables dans le 10e.
35 ont été aménagés dans les quatre quartiers verts du 10e : Faubourg Saint-Denis, Sainte-Marthe, Lancry et Aqueduc. Du mois de décembre au mois de mai, la mairie du 10e a mené à cette fin une concertation avec les conseils de quartier, les associations cyclistes et la commission accessibilité, en présence des services techniques de la ville.

Le plan vélo 2010-2014

Le schéma d'orientation pour le développement du vélo a été adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 7 et 8 juin. Détaillant les actions qui vont être menées jusqu'en 2014, il s'articule autour de 6 axes :

1.Mieux se déplacer et **mieux partager l'espace public :** augmenter le réseau cyclable de 30%, étendre l'opération Paris Respire, expérimenter la possibilité pour les vélos de tourner à droite aux feux rouges dans certains carrefours, créer de véritables îlots de tranquillité en développant les double-sens cyclables en dehors des zones 30 et en reliant les quartiers verts entre eux, créer des grandes traversées parisiennes, est-ouest et nord-sud.

La poursuite du Réseau vert au-delà de la rue René Boulanger, s'inscrit dans la traversée nord-sud. Le double-sens cyclable va donc être poursuivi rue Taylor et rue Lucien Sampaix avec l'aménagement d'une bande cyclable sur chaussée et la suppression de places de stationnement voiture.

2. Renforcer l'offre de stationnement : créer 2000 places de stationnement par an, entretenir les stationnements existants et optimiser les places disponibles, en améliorant notamment l'enlèvement des épaves, développer le stationnement sécurisé dans les constructions.

3. Développer l'intermodalité aux gares, c'est-à-dire l'articulation entre les différents modes de transport : les responsables des gares de l'Est et du Nord sont étroitement impliqués dans l'élaboration de cet axe dans le 10e.

4. Améliorer la **lisibilité du réseau cyclable :** améliorer la signalisation verticale et horizontale, réaliser une carte détaillée des parcours cyclistes.

5. Accompagner la pratique du vélo en aidant à l'apprentissage du vélo en ville et en développant la culture vélo, notamment chez les plus jeunes, poursuivre les actions de sécurité routière et développer un code de la rue ; créer une Maison du vélo à Paris.

6. Faire de la Mairie de Paris **un acteur engagé** qui montre l'exemple.

• Double-sens cyclable dans la rue du Faubourg Saint-Denis

Groupe Socialiste

« Nouvelle tarification des cantines scolaires pour plus de solidarité entre Parisiens »

A la rentrée de septembre 2010, une nouvelle tarification des repas servis dans les cantines scolaires sera proposée aux familles parisiennes.
Conformément à ses engagements, Bertrand Delanoë a souhaité que les tarifs soient uniformisés sur l'ensemble de Paris, corrigeant ainsi les inégalités qui existaient sur le territoire parisien.

Pour les familles du 10e et au-delà pour bon nombre de familles parisiennes, ce nouveau tarif aura pour conséquence une baisse du prix des repas. Pour les tranches de revenus élevés, les augmentations seront modestes et bien entendu, le prix facturé sera toujours inférieur au prix de revient pour les Caisses des écoles. Dans tous les cas, cette nouvelle grille tarifaire permet de mieux prendre en compte le taux d'effort consenti par les Parisiens.

En outre, la Caisse des écoles du 10e, très attachée à servir chaque jour des repas variés et de bonne qualité, le plus souvent préparés sur place, pourra poursuivre ses efforts constants d'amélioration sans avoir à faire un quelconque sacrifice sur la qualité du contenu des assiettes.

Les maires d'arrondissement UMP ont pour leur part choisi de s'opposer à cette réforme, allant même jusqu'à demander à leurs caisses des écoles de ne pas l'appliquer. Faisant cela, ils refusent le principe de solidarité entre les Parisiens, comme entre les différents arrondissements.
Il est donc d'autant plus important que les financements complémentaires de la ville aux Caisses des écoles des arrondissements puissent obéir à un principe de péréquation équitable entre les territoires, tenant compte des réalités sociales.

Les élu(e)s socialistes du 10e sont déterminés à voir cette nouvelle tarification appliquée dans le 10e et à Paris et remercient Colombe Brossel, adjointe au Maire de Paris chargée des Affaires scolaires de la qualité des mesures d'accompagnement proposées pour en faciliter la mise en œuvre.

Les élus socialistes du 10e :
Rémi Féraud, Eric Algrain, Stéphane Bribard, Alexandra Cordebard, Hélène Duverly, Elise Fajgeles, Sybille Fasso, Bernard Gaudillère, Salomé Meiers-Naem, Alain-Pierre Peyraud, Paul Simondon, Olga Trostiansky

Groupe Communiste

« Associations en danger »

Qui n'est ou n'a jamais été membre d'une association ? Qui n'a jamais entendu parler de la fameuse loi de 1901, fixant un droit d'association inscrit dans notre Constitution et marquant une donnée essentielle de la vie démocratique de notre pays ?

Dans notre arrondissement, plus de 300 associations développent ainsi leurs activités dans le social, la culture, le sport, l'environnement, la dynamisation de la vie de quartier ou de l'activité commerciale, la mémoire, la solidarité...
Mais voila qu'à présent l'Europe s'en mêle en exigeant la soumission des associations aux mêmes règles de concurrence que les entreprises commerciales du secteur des services.

Le gouvernement s'est naturellement empressé de donner une suite favorable à cette injonction des technocrates européens en publiant une circulaire liberticide qui menace à terme le principe même de la vie associative, originalité démocratique française.

En cela, il montre son vrai visage : il rejette l'action de ces millions de citoyens qui interviennent dans la vie de la cité, de façon libre et qui interpellent les pouvoirs politiques.

Les élus communistes trouvent eux, que cette intervention est salutaire et stimulante pour la démocratie, que cela permet souvent d'initier ou d'améliorer des projets de toutes sortes, que cela participe de la saine confrontation entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

Des associations se mobilisent contre cette grave atteinte à la vie démocratique. Non seule-ment les élus communistes les soutiennent dans ce combat, mais ils continueront à dialoguer avec elles et, dans le cadre de leurs responsabilités, à les aider pour obtenir les moyens de l'accomplissement de leurs missions au service de nos concitoyens.

Ils relaieront l'exigence des associations pour que la muni-cipalité parisienne refuse l'application de cette circulaire illégale, remettant en cause un droit constitutionnel et qu'elle déclare symboliquement:

« Paris, ville hors directive services ».

Groupe Communiste – Alain Lhostis, Conseiller de Paris
Marie-Thérèse Eychart, Adjointe au Maire du 10e

Groupe des Verts

« L'exclusion civique est insupportable »

Dimanche 20 juin 2010, il s'est passé dans le quartier de Belleville deux événements qui méritent notre attention : l'un est anodin, l'autre moins. Celui qui paradoxalement se présente comme exceptionnel, c'est une manifestation à laquelle participent plus de 8000 personnes d'origine chinoise. Exceptionnel parce qu'il est rare que cette communauté d'habitude discrète sur l'espace public s'approprie ce mode de contestation. Pour en arriver là, et d'après le propre aveu de certains manifestants, il faut que la situation soit grave, et elle l'est ! Dénonçant l'insécurité dont ils sont régulièrement victimes, les « chinois de Belleville » réclament une autre réponse des pouvoirs publics pour assurer la tranquillité et la sécurité des habitants du quartier. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, les violences et le sentiment d'insécurité ne doivent pas être assimilé à un conflit ethnique. Taki Zang, du collectif d'associations organisateur de la manifestation l'a rappelé : « Il n'y a aucun problème de racisme (...) les agresseurs commettent des vols uniquement pour les intérêts que cela leur rapporte ».

Reste les violences et les échauffourées qui ont éclatés en marge de la manifestation entre jeunes issus « des communautés » du quartier et les forces de l'ordre. Ce deuxième évènement est tristement plus courant qu'un rassemblement de plus de 8000 chinois sur le pavé parisien. Il nous interroge directement sur les causes profondes de tels débordements et sur leur signification. Si nous sommes convaincus de la nécessité d'agir local et de penser global, ce genre d'évènement met en lumière la corrélation entre ces deux échelles, ou comment une mauvaise gestion du global est source de conflit au niveau local. Il nous apparaît comme une évidence que la machine étatique de la carte de séjour, est aujourd'hui responsable de l'exclusion d'une partie de la population de nos quartiers d'une manière d'autant plus injustifiée que cette population participe à la dynamique de nos villes.

Répondre à ce sentiment justifié d'exclusion est un devoir politique et citoyen. La première des réponses à apporter, est la reconnaissance des droits civiques locaux des résidents étrangers. La mise à l'écart d'une partie de la population qui se soumet aux devoirs qui sont les siens, sans pour autant pouvoir disposer de droit lui permettant de peser démocratiquement sur des décisions qui la concernent directement est insupportable!

Véronique Dubarry, Adjointe au Maire de Paris,
Chargée des personnes en situation de handicap,
Déléguée au Maire du 10e à la prévention,
la sécurité et aux sports

Mehdi Guadi, Conseiller d'arrondissement
Chargé de l'Urbanisme, du Développement durable
et de l'Economie sociale et solidaire

Groupe UMP et Gauche Moderne

« Place de la République : les dangers de la démagogie ! »

La mairie de Paris continue donc, sur l'enjeu crucial pour notre arrondissement du réaménagement de la place de la République, d'avancer masquée. Une réunion organisée sans trop de publicité le 18 mai dernier a pourtant montré que l'écrasante majorité des riverains se défie du projet maximaliste retenu par la mairie. Les reports de circulation sur les abords du canal Saint-Martin, par exemple, entraîneraient une congestion totale du quartier. Les Parisiens savent bien que, derrière les images démagogiques d'arbres et de piétons souriants, se cache une réalité faite de pollution et de nuisances. L'exemple du boulevard de Magenta et de ses accès engorgés et dangereux est là pour le prouver.

La maire de Paris, malgré ses promesses, refuse de publier les statistiques de trafic sur lesquelles elle s'appuie pour envisager de plonger la République dans la congestion. Plus grave encore, elle refuse l'épreuve de vérité : une expérimentation de trois mois pour savoir comment, réellement, son projet résisterait à la confrontation avec le réel. Cette fin de non-recevoir est la meilleure preuve de son hypocrisie et de ses dissimulations. Mais la préfecture de police se doit de la lui réclamer.

Car le réaménagement envisagé serait la goutte d'eau qui ferait déborder le vase de l'embolie parisienne sous M. Delanoë. Ce projet, dont la facture a déjà grimpé de 50 % en quelques mois (17 millions d'euros gaspillés en ces temps de vaches maigres !), est une ineptie. Une solution raisonnée, raisonnable et nettement moins coûteuse est défendue par l'association Vigilance-République. Vous pouvez lui apporter votre soutien en la contactant à Vigilancerepublique@yahoo.fr Vive la République !

Serge Federbusch
Conseiller du 10e arrondissement
Président du Mouvement pour une gauche moderne et de
l'association Vigilance-République

LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL DU 10e PRÉSENTÉ PAR SON DIRECTEUR

Bruno Rossignol dirige le conservatoire Hector Berlioz depuis 2005.

Un service public de qualité pour le plus grand nombre

Pour Bruno Rossignol, un conservatoire ne doit pas être un sanctuaire réservé à une élite mais s'inscrire dans la ville et offrir un service d'excellence au plus grand nombre.
Premier conservatoire d'arrondissement fondé dans la capitale, en 1950, le conservatoire Hector Berlioz est aujourd'hui le 3e en effectifs à Paris avec 1 200 élèves et le 1er par rapport au nombre d'habitants.
A l'issue d'une initiation proposée aux enfants de 6 ans révolus la formation s'organise en trois cycles d'une durée de 3 à 5 ans pour la musique et la danse, d'un cycle d'initiation pour les 15-18 ans suivi de trois cycles d'1 à 2 ans pour l'art dramatique.
Les conservatoires parisiens forment un réseau basé sur la complémentarité des disciplines et des moyens. La ville de Paris a pour avantage la force de ce réseau qui offre une formation exceptionnelle et très complète. Cependant, elle souffre encore d'un retard par rapport à d'autres capitales au niveau des équipements. La mairie essaie d'y remédier par le financement de travaux d'aménagement et de rénovation continus.
Il compte beaucoup sur cette vision à long terme, en phase avec la municipalité, pour que le conservatoire Hector Berlioz continue à répondre dans les meilleures conditions à sa mission de service public.

L'élève au cœur du projet d'établissement

Bruno Rossignol a proposé pour 2010 - 2015 un projet d'établissement qui place l'élève, avec toutes ses qualités et compétences, au centre du programme pédagogique. La redéfinition du projet d'établissement inscrit l'élève dans un trajet établi en concertation. A la fin du 3ème cycle, toutes les expériences vécues au conservatoire et hors conservatoires sont ainsi intégrées dans sa formation au sein d'un projet personnel, objet d'une présentation publique. Cette formation le confronte à d'autres élèves (pratiques collectives, accompagnement, croisement des disciplines), à un public.
L'équipe d'enseignants qui l'entoure, très compétente, est composée d'environ 90 professeurs, assistants et accompagnateurs, choisis autant pour leurs qualités artistiques que pédagogiques.

Une politique d'ouverture qui porte ses fruits

Pour répondre à l'importante demande d'inscriptions en danse et en art dramatique et rendre plus complète ces disciplines, Bruno Rossignol a recruté de nouveaux professeurs. Ainsi, un atelier théâtre dédié aux 15 - 18 ans ouvrira à la rentrée ainsi qu'une classe de guitare basse. Des classes de danse Jazz, de piano jazz et de batterie avaient déjà complété le cursus Jazz en 2009.

• La cour d'honneur de l'hôtel Gouthière qui abrite le conservatoire du 10e

Ces mesures répondent à la politique d'ouverture des conservatoires annoncée par Bertrand Delanoë au début de sa mandature, avec pour objectif d'ouvrir d'ici 2014 3 000 places en plus des 20 000 existantes dans les conservatoires parisiens. Par ailleurs, pour rendre accessible l'enseignement au plus grand nombre, le quotient familial a été greffé sur la tarification des cours. Un organe de consultation et de suivi a également été créé en 2005, le conseil d'établissement, composé des représentants de tous les acteurs de la vie de l'établissement.

Un tissu de partenariats locaux

L'ouverture sur la ville est aussi recherchée à travers de nombreux partenariats avec les acteurs locaux :

Les établissements scolaires

Sensibilisation à la danse à l'école maternelle de la rue Pierre Bullet.
Aménagement d'horaires au collège Valmy.
Projet d'orchestre à l'école Saint-Maur pris en charge par le conseil de quartier.

Les centres d'animation

Le conservatoire participe aux Rencontres Chorales de Paris organisées par le CRL10 et l'association Canal.

Les associations

Des spectacles de théâtre sont accueillis chaque été au conservatoire dans le cadre des festivals « Les Nuits d'été à l'Hôtel Gouthière » et « Les Tréteaux Nomades ».
La diffusion du conservatoire Hector Berlioz se fait aussi hors les murs avec notamment un festival de fin d'année et un spectacle de danse biannuel ou encore la participation régulière aux Mercredix de l'art.

GAYE PETEK
MAIN DANS LA MAIN

Gaye Petek est arrivée en France, avec sa mère, à l'âge de cinq ans et demi, pour rejoindre son père. Il était pharmacien en Turquie, sa mère femme au foyer. Communiste, son père a dû s'exiler sans savoir qu'il ne pourrait retourner en Turquie que 40 ans plus tard. Leur vie à tous les 3 était désormais ici, en France.
Entre 5 et 10 ans, elle vit avec ses parents dans une chambre de bonne au 6e étage du 13, boulevard Saint-Martin, déjà dans le 10e arrondissement.
Cette chambre de bonne, loin d'être une prison, est un lieu de rencontres. Les amis, les artistes de passage, tous défilent et restent un moment, le temps d'apprendre à Gaye que le monde est vaste.

Grâce à une institutrice, elle aussi issue de l'immigration, elle apprend le français en une année. C'est cette générosité qu'elle aura plus tard envie de rendre, et qui forgera en elle son caractère de militante.
Par la suite, elle fait des études de littérature, de cinéma, de sociologie. Après son mariage, elle retourne à Istanbul jusqu'au coup d'Etat militaire de 1972. Puis, de retour en France, elle évolue dans le milieu féministe, mène une réflexion autour de la question de la violence.

Grâce à ses parents et aussi à ses aller retours entre la Turquie et la France, Gaye Petek a toujours conservé et entretenu ses deux cultures, ses deux langues, persuadée que c'est ce socle pluriel qui constitue son identité. Cette question de l'identité a d'ailleurs toujours été centrale pour elle. Les personnes immigrées sont des compositions et peuvent, si les conditions sont réunies, conserver leurs racines et appartenir à leur pays d'adoption.
Proche de la pensée du grand poète Nazim Hikmet, Gaye Petek a toujours cherché à comprendre le paysage humain et préféré voir des histoires personnelles là où d'autres voient des « cas sociaux ».
C'est bien ce qu'elle a voulu faire de l'association Elele : un lieu de réconciliation, contre tout communautarisme.

Car parler de Gaye Petek, c'est parler de l'association « Elele, migrations et cultures de Turquie », qu'elle avait fondé en 1984 et dont elle fut la directrice jusqu'en 2010.
Sous sa responsabilité, cette association nationale a en effet mené pendant 25 ans un travail irremplaçable auprès des familles turcophones résidant à Paris ou en province, en faveur de l'intégration.
A travers les champs sociaux, éducatifs, culturels, par des actions de formation et de médiation, Gaye Petek et son équipe, composée de plus de dix personnes, avaient établi dans la confiance un pont entre les cultures française et turque. L'association a notamment beaucoup œuvré pour la promotion des droits des femmes originaires de Turquie et pour leur émancipation, dans le respect des valeurs républicaines françaises et de la culture turque.

Elele a fermé ses portes au début du mois d'avril 2010, faute de moyens de fonctionnement suffisants de la part de l'Etat, les deux ministères de tutelle ayant décidé de ne pas renouveler leurs conventions et une partie de leurs subventions.

L'association est aujourd'hui dissoute. Comme l'a souligné Gaye Petek lors de son allocution en mairie du 10e arrondissement le 9 avril 2010, derrière les finances, il y a un sens donné aux choses et aux gens. Le raccourci pris par le gouvernement consiste à étiqueter des populations puis à leur accorder ou non une aide, à travers les associations, qui doivent désormais répondre à un appel d'offres. Cette étiquette, « les habitants des quartiers ou des pieds d'immeubles », Elele ne la reconnaît pas. Les associations communautaristes y trouveront en revanche le terreau de leur action...
« La territorialisation des politiques publiques en matière de financement d'associations procède à un nivellement par le bas. Elle privilégie les petits organismes situés dans les zones sensibles sans prendre en compte les immigrés qui ne vivent pas dans ces quartiers, s'insurge Gaye Petek. Ce système, censé aider à l'intégration globale, propose une vision misérabiliste de l'immigration...».

Pour sceller la belle aventure de Elele, Gaye Petek se prépare à écrire un livre sur ses 25 années d'engagement. Et la belle aventure de Gaye Petek, elle, va se poursuivre. Nous espérons qu'elle croisera notre chemin souvent, dans le 10e arrondissement.

LA CASERNE JEAN VÉRINES
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Derrière l'histoire de cette imposante bâtisse occupée par la Garde Républicaine, c'est à la fois l'histoire du quartier, l'histoire de France, et l'histoire d'un héros de la Résistance qui transparaissent.

Faute d'archives établissant noir sur blanc les considérations qui ont présidé à la construction et au choix de l'emplacement de cette caserne, on peut penser que cet édifice militaire répond à deux préoccupations communément partagées par l'empereur Napoléon III et le préfet de la Seine, le baron Haussmann. La première est de poursuivre l'embellissement de la capitale et la seconde répond au souci de maintenir l'ordre au nord-est de la capitale, en étant capable de déployer une force imposante et dissuasive en cas d'émeute, voire d'insurrection. L'endroit est idéalement situé au carrefour de grands boulevards, à proximité de la future Bourse du Travail et des quartiers populaires.

La caserne est bâtie par l'architecte Degrom, sous la direction du génie militaire chargé de superviser les travaux. On envisage de loger jusqu'à 3.500 soldats dans cette caserne que l'on considère comme la plus grande de Paris.

Plusieurs dénominations

Sur les appellations de la caserne, le *Moniteur* du 3 novembre 1858 dénomme cette caserne, caserne du Château d'Eau en raison de son implantation sur la grande place du même nom. C'est du moins le nom que lui donnent les Parisiens. Par contre, les autorités la baptisent du nom de Prince Eugène en souvenir du Prince Eugène de Beauharnais (1781-1824), vainqueur des batailles de la Raab et de Wagram, sous le premier Empire. Le 8 mai 1870, l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie rendent visite à la caserne.

Quelques mois plus tard, à la suite de la chute du second Empire, le 4 septembre 1870, les aigles et attributs impériaux sculptés au front de la caserne sont abattus par la foule. Pendant plus de 20 ans les mutilations sont masquées par des blocs de pierre de taille. En 1891, ces derniers sont livrés aux sculpteurs et depuis le fronton présente une tête monumentale de la République avec de chaque côté des attributs guerriers : casques, cuirasses et glaives.

Le 4 mai 1879, un arrêté préfectoral dédie cette place à la République. Dès lors, les Parisiens vont l'appeler communément caserne de la République. En 1907, la caserne fait l'objet d'un échange de terrains entre la ville de Paris et le ministère de la guerre.

En 1940, à l'arrivée des Allemands dans Paris, déclarée ville ouverte, le chef d'escadron Jean Vérines, officier supérieur, est à la fois le commandant du 3e bataillon d'infanterie et le responsable de la caserne. La Garde Républicaine, partie intégrante de la gendarmerie, est contrainte de rester pour maintenir l'ordre dans la capitale en attendant l'arrivée de l'ennemi. Après quelques jours d'hésitation au cours desquels la Garde est consignée dans ses casernes, elle est réarmée et passe sous l'autorité de la préfecture de police pour toute la durée de l'Occupation. Dans ce contexte pesant, de cohabitation forcée, Jean Vérines, ancien de la Grande guerre, décide en son âme et conscience d'entrer en résistance contre l'envahisseur, dès le mois d'août 1940. Il s'engage dans un des tous premiers réseaux de résistance, le réseau Saint-Jacques. Dans ses rangs, figurent des personnels de la Garde, ainsi que des hommes et des femmes de la société civile. Après une première vague d'arrestation à laquelle il échappe, il en prend le commandement jusqu'au jour fatidique.

Considéré comme un terroriste pour ses activités contre la sureté allemande, après avoir été démasqué, il est arrêté le 10 octobre 1941, à son bureau, caserne de la République. Interné à Fresnes, plongé dans l'isolement le plus complet, torturé sans égard, il est déporté en Allemagne en attendant son jugement. Condamné à mort il est fusillé le 20 octobre 1943 à Cologne, presque deux ans après son arrestation.

Le 22 novembre 1947, lors d'une émouvante prise d'armes, la Gendarmerie, la Garde Républicaine et le monde de la Résistance rendent un vibrant hommage au chef d'escadron Jean Vérines en présence de sa veuve et de ses deux enfants. Une plaque commémorative est dévoilée au public, fixée à l'entrée de la caserne. Depuis ce jour, la caserne est dénommée caserne Jean Vérines.

La caserne de nos jours

En 1998, une cure de rajeunissement de la caserne est entreprise. Elle commence par une consolidation des fondations devenue urgente. Les travaux durent 12 mois. Fin 1999, début 2000 débutent les travaux de ravalement de la façade. Ils se termineront 1 an et demi plus tard, le 30 juin 2001. Aujourd'hui, la caserne est à quelques détails près à l'image de ce qu'elle était 150 ans plus tôt, de quoi satisfaire ses occupants, les gardes républicains, ses riverains et tous ceux qui la découvrent en flânant sur les trottoirs de la place de la République.

Adjudant François Govin
Service historique de la Défense

• vue aérienne de la place de la République avec, à droite, la caserne Vérines.